



PRÉFET DU NORD



Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
de Lille

Unité Planification, Agriculture
Connaissance Territoriale,
Environnement et Risques

A l'attention de

Voir liste destinataires

Affaire suivie par : Sophie David
sophie.david@nord.gouv.fr
Tél. : 03 20 71 59 81 – Fax : 03 20 47 72 81
Courriel : ddtm-dt-lille @nord.gouv.fr

Lille, le 07 août 2014

Madame le Maire

L'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme a instauré une procédure de révision « allégée » qui doit être utilisée lorsque le seul objet de cette révision est de réduire un espace boisée classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, sans qu'il ne soit porté atteinte aux orientations du PADD.

Le projet arrêté par la commune ou l'EPCI compétent fait alors l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune ou de l'EPCI compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 du même code.

Il est essentiel que cet examen soit l'occasion d'un dialogue serein et constructif avec l'ensemble des personnes publiques associées, permettant ainsi d'assurer la légalité de votre projet et d'en vérifier l'opportunité.

À cette fin, je souhaiterais, dans le cas où vous seriez amené à utiliser ce type de procédure, que vous adressiez votre projet aux services de l'État au moins cinq semaines avant la réunion d'examen conjoint.

Ce temps permettra à l'État d'analyser pleinement votre dossier afin de vous apporter une expertise juridique précise en amont du contrôle de légalité et un avis précis sur la concordance de votre projet avec les enjeux à défendre sur votre territoire.

Mairie de Carnin
ARRIVÉE
Vote 03/03/2016
Le C.E. pour David

Liste des destinataires

Monsieur le Maire de ALLENES LES MARAIS, 26 rue Franche Château 59251 ALLENES LES MARAIS

Monsieur le Maire de ANNOEULLIN, Grand place 59112 ANNOEULLIN

Monsieur le Maire de ATTICHES, 45 rue Jean Baptiste Colette 59551 ATTICHES

Monsieur le Maire de AUBERS, 41 rue Bourg 59249 AUBERS

Monsieur le Maire de AVELIN, Place des Rotours 59710 AVELIN

Monsieur le Maire de BACHY, 21 route Nationale 59830 BACHY

Monsieur le Maire de BAUVIN, 35 rue Jean Jaurès 59221 BAUVIN

Monsieur le Maire de BERSEE, 17 place Alexander 59235 BERSEE

Monsieur le Maire de BOIS GRENIER, 84 rue Pourtalès 59280 BOIS GRENIER

Monsieur le Maire de BOURGHELLES, 9 rue Clémenceau 59830 BOURGHELLES

Monsieur le Maire de CAMPHIN EN PEVELE, place de l'église 59780 CAMPHIN EN PEVELE

Monsieur le Maire de CAPPELLE-EN-PEVELE, rue du Général de Gaulle 59242 CAPPELLE-EN-PEVELE

Madame le Maire de CARNIN, 1 rue du lieutenant Baillet 59112 CARNIN

Monsieur le Maire de COBRIEUX, rue Grande 59830 COBRIEUX

Monsieur le Maire de CYSOING, 2 place de la République 59830 CYSOING

Monsieur le Maire de ENNEVELIN, place Jean Moulin 59710 ENNEVELIN

Monsieur le Maire de FROMELLES, 7 rue Verdun 59249 FROMELLES

Monsieur le Maire de GENECH, 951 rue de la Libération 59242 GENECH

Monsieur le Maire de GONDECOURT, 2 rue Germain Delebecque 59147 GONDECOURT

Monsieur le Maire de HERRIN, rue Rosière 59147 HERRIN

Monsieur le Maire de LE MAISNIL, 4 rue de l'église 59134 LE MAISNIL

Monsieur le Maire de MERIGNIES, rue de la Mairie 59710 MERIGNIES

Madame le Maire de MONCHEAUX, 16 rue Bouvincourt 59283 MONCHEAUX

Monsieur le Maire de MONS EN PEVELE, 16 rue moulin 59246 MONS EN PEVELE

Monsieur le Maire de OSTRICOURT, 20 place de la République 59162 OSTRICOURT

Monsieur le Maire de PHALEMPIN, 5 rue Jean Baptiste Lebas 59133 PHALEMPIN

Monsieur le Maire de PONT A MARCQ, 141 rue Nationale 59710 PONT A MARCQ

Monsieur le Maire de PROVIN, 40 rue nationale 59185 PROVIN

Monsieur le Maire de RADINGHEM EN WEPPE, 9 rue fêterie 59320 RADINGHEM EN WEPPE

Monsieur le Maire de TOURMIGNIES, 3 rue du Général de Gaulle 59551 TOURMIGNIES

Monsieur le Maire de WAHAGNIES, place Jean Baptiste Lebas 59261 WAHAGNIES

Monsieur le Maire de WANNEHAIN, 2 rue Jean baptiste Tonnel 59830 WANNEHAIN

Monsieur le Président de LMCU, Service Aménagement et Habitat / Ressource expertises / Droit de l'urbanisme et de l'aménagement / Euralliance / 4, avenue de Kaarst / 59777 Eurailille

BAUVIN



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

RECUEIL
MAYORAL

Référence : MLG/LPL/2017/10/15

BAUVIN le 15 octobre 2014

ATTESTATION DE LA FORMALITE D’AFFICHAGE

Nous, soussigné, Louis-Pascal LEBARGY, Maire de la commune de BAUVIN, certifions avoir affiché à la porte de la Mairie, ce lundi 13 octobre 2014, la délibération relative à la révision allégée du PLU de la commune de Carnin.

Cet arrêté sera affiché pendant une durée minimale de 30 jours

Fait à BAUVIN
Le Maire
Louis-Pascal LEBARGY





*Adresser
le Dossier*

ARRIVEE
29 OCT. 2014
MAIRIE DE CARNIN

PÔLE AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET DYNAMIQUES TERRITORIALES
Le Directeur Général Adjoint

Madame Eliane DELBECQ
Maire de la commune de Carnin
Mairie
1 Rue du Lieutenant Baillet

59112 CARNIN

Nos réf. : E14-066133
Dossier suivi par Gil DENIER
☎ 03.28.82.52.93
gil.denier@nordpasdecals.fr

Lille, le 20 octobre 2014

Objet : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune
Consultation de la Région, en qualité de personne publique associée.

Madame le Maire,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 8 octobre 2014, reçu le 13 octobre dernier, concernant le projet de révision allégée du PLU de votre commune.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous transmettre le dossier repris en objet.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathanaël BIZERAY
Directeur de Projet

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 13 octobre 2014

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais

Le délégué

à

ARRIVÉE

Nos réf. : DNPC/2014/10/0074
Affaire suivie par : Laurence BERNARD
Laurence.bernard@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 20 16 18 08 - Fax : 03 20 16 18 17

MAIRIE DE CARNIN
A l'attention de Madame Le Maire
1 rue du Lieutenant Baillet
59112 CARNIN

Objet : Révision du PLU de la commune de CARNIN (59).

Madame Le Maire,

En réponse au courrier cité en objet, j'attire votre attention sur l'existence :

- De l'arrêté du 25 Juillet 1990 et de la circulaire prise en application de cet arrêté relatif aux constructions, ouvrages ou installations, situées en dehors des zones de servitudes aéronautiques associées aux aérodromes, et soumis à autorisation du Ministre chargé de l'Aviation Civile et du Ministre des Armées (SUP T7).

La commune citée en objet n'est intéressée par aucune servitude aéronautique ou radioélectrique et par aucun projet d'intérêt général concernant des installations civiles relatives à mon domaine de compétence.

Compte tenu de ces éléments, je n'ai pas d'autres remarques particulières à vous formuler sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais
Le Délégué

R. LOURME

Aéroport de Lille-Lesquin
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX



D.S.A.C.